

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 6 juillet 2021

Convocation du 29/06/2021

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 09/07/2021

L'an deux mil vingt et un, le six juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Mireille FOURMOND, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Vincenzo AGRELO, Christophe GAIGNON, Olivier CHARRIER, Anne MAYER, Frédéric BRUERE, Magalie MARTIN.

Absents :

Bon pour pouvoir : de Dominique GIRARD à Marie-Claire VIRIEUX.

DCM 2021-38

Renouvellement de la convention cadre d'entente intercommunale entre les communes d'Allonnes, de Brain sur Allonnes, de la Breille-les-Pins, de Neuillé, de Varennes sur Loire, de Villebernier et de Vivy.

Madame le Maire informe, qu'en avril 2016, les conseils municipaux des communes d'Allonnes, de Brain sur Allonnes, de la Breille les Pins, de Neuillé, de Varennes sur Loire, de Villebernier et de Vivy formant le Pays Allonnais, avaient émis un avis favorable à la création d'une entente intercommunale pour assurer la mise en œuvre de missions de service public, que ce soit en termes de matériels ou de personnels.

Une convention cadre d'entente intercommunale entre lesdites Communes avait été validée jusqu'en 2020.

Les nouveaux membres de la conférence de l'entente du Pays Allonnais, réunis le 18 mai 2021, proposent de reconduire la convention de mise à disposition des personnels et matériels pour la durée du mandat 2020-2026. Ils suggèrent la mise en place d'une gouvernance tournante ainsi que la désignation de référents pour les actions suivantes :

- réunions des services techniques
- réunions des services administratifs
- formations des agents
- formations des élus
- rencontre des personnels de l'enfance
- achats mutualisés des services techniques

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les articles L-2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L-5221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la possibilité pour les communes du Pays Allonnais de conventionner sous la forme d'une entente intercommunale,

Après en avoir délibéré,

Approuve les termes de la nouvelle convention cadre d'entente entre les communes du Pays Allonnais pour la durée du présent mandat plus de six mois et autorise Madame le Maire à signer.

La liste des personnels et matériels mutualisables sera mise à jour et communiquée à l'ensemble des communes.

La présente délibération ainsi que la convention et ses annexes seront transmises à la compagnie d'assurance de la commune ainsi qu'au comité technique du centre de gestion.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS,
Le 09/07/2021
Le Maire,
Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 09/07/2021
Et de la publication le 09/07/2021

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 6 juillet 2021

Convocation du 29/06/2021

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 09/07/2021

L'an deux mil vingt et un, le six juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Mireille FOURMOND, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Vincenzo AGRELO, Christophe GAIGNON, Olivier CHARRIER, Anne MAYER, Frédéric BRUERE, Magalie MARTIN.

Absents :

Bon pour pouvoir : de Dominique à Marie-Claire VIRIEUX.

DCM 2021-39

CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la situation des archives communales nécessitant des travaux importants de classement.

- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié article 3 : recrutement d'un agent non titulaire ;
- Vu les dispositions de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, article 3 – alinéa 1 : pour faire face à un besoin occasionnel (durée maximale de douze mois renouvelable pour une durée maximum consécutive de dix-huit mois) ;
- Considérant les tâches d'archivage nécessaires à accomplir dès que possible ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide la création d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine pour effectuer le classement des archives de la commune afin de faire face à ce besoin occasionnel ;
- Donne son accord pour le recrutement d'un agent contractuel et approuve le contrat à durée déterminée correspondant. La rémunération sera réalisée sur la base du traitement brut indiciaire du grade d'attaché de conservation du patrimoine ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune ;
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour mener les démarches nécessaires et signer ledit contrat à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires relatives à ces décisions.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 09/07/2021
Et de la publication le 09/07/2021

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS,
Le 09/07/2021
Le Maire,
Armelle PONCET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 6 juillet 2021

Convocation du 29/06/2021

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 09/07/2021

L'an deux mil vingt et un, le six juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Mireille FOURMOND, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Vincenzo AGRELO, Christophe GIGNON, Olivier CHARRIER, Anne MAYER, Frédéric BRUERE, Magalie MARTIN.

Absents :

Bon pour pouvoir : de Dominique GIRARD à Marie-Claire VIRIEUX.

DCM 2021-40

Mise à jour des commissions communales et des commissions des organismes extérieurs

Afin de représenter la commune au sein des commissions suite à la démission de Monsieur R. MEDICI, le conseil municipal propose le président, le Vice-président et les membres comme suit :

<u>COMMISSIONS</u>	<u>PRESIDENT</u>	<u>VICE- PRESIDENT</u>	<u>MEMBRES</u>
Budget finances – Appel d'offres	A. PONCET	D. GIRARD	M-C. VIRIEUX, P. VARIN, D. GIRARD, A. MAYER, O. CHARRIER
Responsable du personnel communal	A. PONCET	D. GIRARD	D. GIRARD, M-C. VIRIEUX
Bâtiments communaux – urbanisme P.L.U. i - Cimetière	A. PONCET	D. GIRARD	M. FOURMOND, M. MARTIN, C. GIGNON, I. JOREAU, Y. FREMONT
Voirie chemins communaux Landes communales -	A. PONCET	D. GIRARD	M. FOURMOND, M. MARTIN, C. GIGNON, M-C. VIRIEUX, F. BRUERE, P. VARIN
Communication Tourisme (salle, gîte)	A. PONCET	M-C. VIRIEUX	A. MAYER, I. JOREAU, M. MARTIN, O. CHARRIER
Environnement Plan d'eau des Loges	A. PONCET	F. BRUERE	M. FOURMOND, C. GIGNON, V. AGRELO, P. VARIN
Solidarité	A. PONCET	Y. FREMONT	M. MARTIN, M-C. VIRIEUX

Prévention des risques - Agriculture	A. PONCET	D. GIRARD	V. AGRELO, F. BRUERE
Embellissement et festivités	A. PONCET	I. JOREAU	Y. FREMONT, O. CHARRIER, V. AGRELO, M-C. VIRIEUX, A. MAYER
Commission de contrôle des listes électorales	A. PONCET	Titulaire : P. VARIN Supp. : O. CHARRIER	TGI : JP. LE MERCIER – Suppl : PEMZEC Loic SP : N. BRIEND – Suppl : R. FOURMOND
Enfance - Jeunesse	A. PONCET	M. MARTIN	V. AGRELO, I. JOREAU, C. GAIGNON, M. FOURMOND

<u>STRUCTURES ORGANISMES EXTERIEURS</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>DELEGUES</u>
Parc National Régional Loire Anjou Touraine - P.N.R.	P. VARIN	M.C VIRIEUX
Syndicat Intercommunal d'énergie de Maine-et-Loire - SIEMML	P. VARIN	V. AGRELO
SIVM	M.C VIRIEUX A. PONCET	Y. FREMONT
Conseil d'administration de la Maison de Retraite	A. PONCET	J.P LE MERCIER
Commission géographique du SMBAA	D. GIRARD	F. BRUERE
EVS Nord Saumurois	I. JOREAU M. MARTIN	M-C. VIRIEUX, A. PONCET

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS,
Le 09/07/2021
Le Maire,
Armelle PONCET

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 09/07/2021
Et de la publication le 09/07/2021

